



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de Nort-Sur-Erdre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-28.

N°ATEC1703021

Vu l'arrêté initial en date du 4 décembre 2013, modifié le 17 Décembre 2013.

Considérant qu'il est nécessaire de revoir la numérotation suite à la création d'un nouveau logement lieu-dit ; L'ONGLÉE

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** La numérotation du village : L'Onglée est fixée telle qu'elle figure au plan joint.

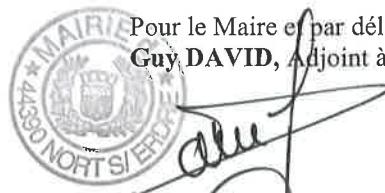
Réf cadastrale	Propriétaire	Nouvelle adresse
O n°1209 et O n°1207	M. BOQUIEN Nicolas 5- l'Onglée	3 - l'Onglée

**Article 2 :** Les propriétaires apposieront le numéro qui leur sera remis par le Service Urbanisme, sur leur habitation.

**Article 3 :** Les propriétaires devront assurer l'entretien de leur plaque et pourvoir, en cas de nécessité, à leur remplacement.

**Article 4 :** Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 22 Mars 2017.



Pour le Maire et par délégation,  
**Guy DAVID**, Adjoint à l'Urbanisme

- Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publication qui a été reçue en Sous-Préfecture le

et publiée le

Fait à Nort-sur-Erdre

Le Maire,

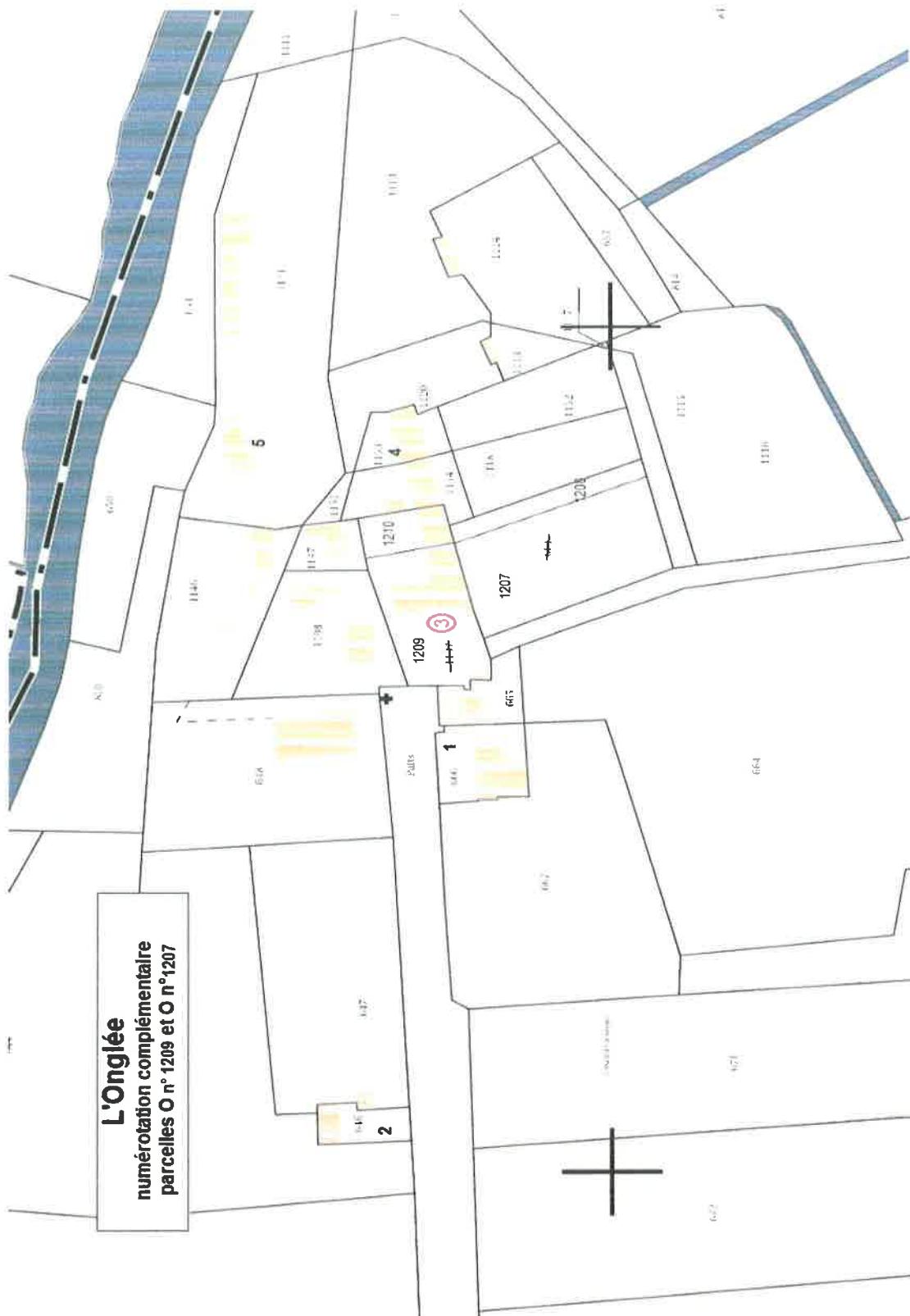
N°



Accusé de réception en préfecture  
044-214401101-20170322-  
ATEC1703021-AR  
Pour le Maire  
L'Adjoint à l'Urbanisme  
Guy DAVID

Accusé de réception préfecture :

MAIRIE - 30 rue Aristide Briand - B.P. 9, 44390 NORT-SUR-ERDRE  
TÉL. 02 51 12 00 70 - FAX 02 40 72 16 09 - e-mail : accueil@nort-sur-erdre.fr



Accusé de réception en préfecture  
044-214401101-20170322-  
ATEC1703021-AR  
Date de réception préfecture :